

Allo Caprin



Ville de Septèmes-les-Vallons



198 Place Didier Tramoni
13240 Septèmes-les-Vallons

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Clemence Remy
clemenceremy@ville-septemes.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE



La commune a décidé de répondre à l'appel à projets 2017 : Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en proposant une action intitulée « Allo caprins : Mise à disposition de chèvres pour le débroussaillage des zones en interface de massifs et des parcs communaux. », pour lequel sa candidature a été retenue.

En effet, Septèmes-les-Vallons comme son nom l'indique est une commune comportant de nombreux vallons et possède plus de la moitié de son territoire en espaces naturels. La Commune souhaite donc mettre en œuvre un pâturage nomade et alternatif très intéressant dans les zones difficiles d'accès aux engins et aux hommes. Le tout s'inscrivant dans sa démarche d'Agenda

21 local et son Atlas de Biodiversité Communale.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

En effet, les objectifs de ce projet sont multiples :

- Réduire la quantité de déchets verts issus des obligations légales de débroussailler et de l'entretien des parcs communaux, voire même ceux d'outillage ;
- Lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- Proposer une alternative pour éviter l'autorisation de dérogations brûlage pour les déchets verts dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD) pour les riverains situés dans la bande des 200 mètres du massif forestier conformément à l'arrêté préfectoral ;
- Améliorer la réalisation du débroussaillage obligatoire dans des zones peu accessibles où l'évacuation des déchets verts après travaux est très difficile et où le risque incendie est élevé ;
- Participer à l'ouverture des milieux forestiers et favoriser la biodiversité ;
- Améliorer le service rendu à la population ;
- Promouvoir de modes de production et de consommation responsables ;

- Objectif social par la mise à disposition d'un outil accessible aux propriétaires fonciers modestes et/ou âgés.

En plus d'offrir une dimension sociale et pédagogique aux espaces verts de la Ville, ce projet allie de nombreux avantages : le débroussaillage écologique des parcelles communales partout où cela est possible, la réduction à zéro des déchets de tonte, l'amélioration de la fertilisation naturelle des sols et ses capacités de rétention en eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Résultats quantitatifs

Les services communaux ont réalisés un premier déploiement au printemps 2022, sur les espaces verts communaux et parcs qui s'y prêtent, préalablement identifiés. Les agents des espaces verts se sont familiarisés avec les chèvres pour faciliter leur transport.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

La Commune, porteur du projet met à disposition les équipements nécessaires, assure par le biais de son chevrier le soin et l'hébergement des chèvres toute l'année en dehors des périodes de mise à disposition. Elles sont donc logées dans la chèvrerie communale et partent en pâture dans le massif de l'Etoile avec le reste du troupeau chaque jour, à l'exception des jours où les conditions climatiques ne le permettent pas.

L'installation du troupeau consiste à ériger une clôture mobile électrifiée (filet et fils électrifiés à l'intérieur) en fonction de la végétation ainsi qu'un petit abri mobile. Tout cela est mis en place avant l'arrivée du troupeau sur le site.

Planning

Déploiement au printemps 2022 pour les espaces verts communaux

Moyens humains

Trois personnes du service des Espaces verts pour les parcs et jardins communaux.

Pour le volet « particulier » : la Commune souhaite faire appel à une structure d'insertion, dans ce cadre une convention pourrait être passée pour la réalisation de cette mission. Cette intention vient du fait que la ville, depuis plusieurs années, en partenariat avec les acteurs locaux associatifs, économiques et sociaux accompagne des opérations favorisant la mise en mouvement par la réalisation de travaux, de chantiers. Le but étant d'améliorer le cadre de vie, apporter un soutien à des projets liés au développement durable, mais aussi pour les personnes concernées, un statut social, une aide à la mise en œuvre d'un projet d'insertion pouvant trouver des débouchés dans le bassin environnant. Ce volet sera déployé quand le contexte sanitaire particulier que nous connaissons sera revenu à la normale.

Moyens financiers

Subvention de l'ADEME

Subvention de la Région

Autofinancement

Moyens techniques

Équipements achetés :

- Abri mobile avec fixant pour le parc ;
- 3 râteliers foin ;
- 3 abreuvoirs (70 L) ;
- 3 parcs mobiles comprenant : filets chèvre (avec piquet électrifiable) 50 m et poste électrificateur (comportant poste, panneau et batterie) ;
- 3 enclos à fixer contre la cabane de 2*2 en claie Galva ;
- 1 remorque (1000 m³) / bétailière pouvant accueillir trois à six chèvres du Rove et facilement manipulable pour pouvoir accéder dans les traverses, impasses et passer sous les ponts de la Commune ;
- 1 bâche pour la remorque ;
- Roue de secours pour la remorque

Partenaires mobilisés

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | PREVENTION DES DECHETS | SIGNALÉTIQUE | COLLECTIVITÉS LOCALES | GESTION DE PROXIMITÉ | ECOEXEMPLARITÉ | PLAN RÉGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS | OPERATION PILOTE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Sandrine CANDELIER

sandrine.candelier@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur